



Demain s'invente ici !

LES CAUSSES DU QUERCY

En chemin vers 2042

La Charte 2027-2042 du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Une synthèse illustrée du nouveau projet de territoire



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



unesco
Géoparc mondial

Un territoire d'exception, un projet partagé

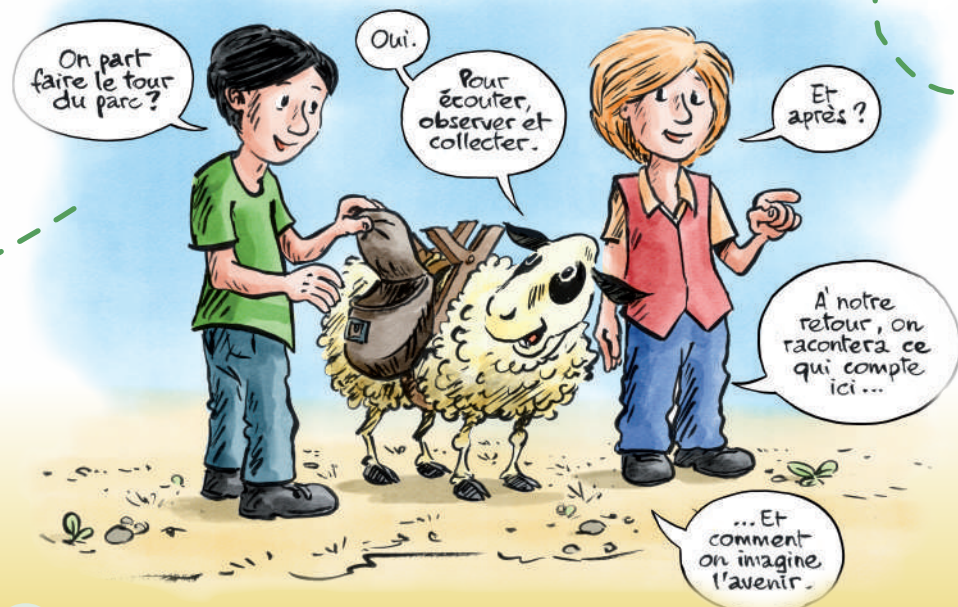
Le territoire des Causses du Quercy est le fruit d'une longue histoire, où la géologie, les paysages, la biodiversité et les activités humaines se sont façonnés mutuellement.

Depuis plus de 25 ans, le Parc naturel régional des Causses du Quercy accompagne les collectivités, les habitants et les acteurs locaux pour préserver ce territoire remarquable, reconnu au niveau international, tout en soutenant une économie locale et permettant à chacun de bien vivre ici.

La nouvelle Charte est le fruit d'un large travail collectif. Elle trace un cap pour les 15 prochaines années, une feuille de route partagée, construite avec les élus, les acteurs du territoire et les habitants, pour guider l'action publique dans les années à venir.

Cette synthèse a pour vocation de rendre lisibles les grandes orientations et les engagements du Parc. Elle invite chacune et chacun à se reconnaître dans ce projet de territoire et à y prendre part.

La présidente du Parc-Géoparc
Catherine Marlas





À quoi sert la Charte du Parc ?

La Charte est le projet commun du Parc pour les 15 prochaines années (2027-2042). Elle répond à une question simple : comment vivre, travailler et préserver ensemble ce territoire aujourd'hui et demain ?

La Charte :

- fixe les grandes priorités pour le territoire,
- guide les actions du Syndicat mixte du Parc, de ses membres et de ses partenaires,
- engage les communes, les intercommunalités, les Départements, la Région et l'État,
- définit les compatibilités avec les différents documents de planification nationaux, régionaux et locaux comme les SCoT ou les PLUi,
- précise les modalités de sa mise en œuvre et du fonctionnement du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional.

Elle a été construite avec les habitants et les acteurs locaux : plus de 5 000 personnes ont participé à des réunions, ateliers, événements dont la Transhumance vers 2042, une grande traversée à pied du territoire du nord au sud, ou encore les 25 ans du Parc, et 1 036 personnes ont répondu à l'enquête en ligne.

► EN RÉSUMÉ

LA CHARTE GUIDE LES DÉCISIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE CADRE DE VIE. ELLE MET EN ŒUVRE, À L'ÉCHELLE LOCALE, LES MISSIONS CONFIÉES PAR LA LOI AUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX.

Le Parc en quelques chiffres

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy est un territoire rural remarquable par la richesse de ses paysages, de sa biodiversité et de son patrimoine. Il rassemble 116 communes*, réparties sur le Lot et le Tarn-et-Garonne, et compte environ 41 000 habitants.

Ce territoire bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle nationale et internationale :

- Géoparc mondial UNESCO pour son patrimoine géologique et paléontologique exceptionnel,
- Réserve de biosphère UNESCO pour le nord du territoire (bassin de la Dordogne),
- Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot.

Périmètre

116
communes
dont 21 nouvelles

8 inter-
communalités

2 départements
Lot & Tarn-et-Garonne

Population (2023)

41 000
habitants

Superficie

222 412
ha.



2 réserves naturelles

19 Espaces Naturels Sensibles

14 sites Natura 2000

5 Plus Beaux Villages de France

4 Grands Sites Occitanie

Chemins de Saint-Jacques-de Compostelle inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

4 Sites Patrimoniaux Remarquables

4 Pays d'Art et d'Histoire

54 communes
« Villages étoilés »

* Le nombre définitif sera connu en 2027, après l'adoption de la Charte par les communes qui sont aujourd'hui dans le périmètre d'étude.



CC Causses et Vallée de la Dordogne

CC Quercy - Bouriane

CC Grand-Figeac

CC du Causse de Labastide-Murat

CA du Grand Cahors

CC Ouest Aveyron Communauté

CC du Pays de Lalbenque-Limogne

CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Communes membres du Parc
 Communes pouvant intégrer le Parc en 2027
 Sources : IGN, Parc-Géoparc des Causses du Quercy

0 5 km



Faire face aux changements, ensemble

Le territoire des Causses du Quercy, comme beaucoup d'autres, est confronté à de nombreux changements : évolution du climat, raréfaction de certaines ressources, vieillissement de la population, nouvelles attentes des habitants, transformations des modes de travail et de consommation.

Pour préparer l'avenir, le Parc et ses partenaires ont pris le temps d'analyser ces évolutions et d'identifier les principaux défis à relever. Ces défis concernent à la fois la protection de l'environnement, le développement économique et la qualité de vie.

La Charte s'organise autour de trois grandes ambitions, qui résument les enjeux du territoire.

1 PROTÉGER ET VALORISER CE QUE NOUS AVONS EN COMMUN

Il s'agit de préserver les ressources essentielles du territoire : la biodiversité, l'eau, les paysages, le patrimoine, les sols et les forêts. Ces richesses sont notre héritage commun et doivent être transmises aux générations futures.

2 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RESPECTUEUSE ET LOCALE

Le Parc soutient une économie ancrée dans le territoire, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement, utile aux habitants. Agriculture, artisanat, tourisme, énergie, nouvelles activités : l'objectif est de concilier emploi, qualité de vie et préservation des ressources.

3 FAIRE VIVRE UNE RURALITÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE

Le Parc agit pour améliorer l'accès aux services, faciliter les déplacements, mieux se loger, renforcer la vie culturelle et associative, donner toute leur place aux jeunes.



Protéger et valoriser nos biens communs

Les paysages, l'eau, la nature, les forêts, les villages et le ciel étoilé sont des richesses partagées par tous. Ils font l'identité des Causses du Quercy et participent directement à la qualité de vie des habitants.

Les préserver ne signifie pas figer le territoire, mais trouver un équilibre entre protection et usages. Cette ambition vise à mieux connaître ces richesses, à les protéger durablement et à les transmettre aux générations futures.

5 ORIENTATIONS

- ▶ Protéger et valoriser le **patrimoine géologique** et la **géodiversité** comme socle du territoire.
- ▶ Agir collectivement pour la préservation de l'**eau** et des **milieux aquatiques**.
- ▶ Préserver et favoriser collectivement la **biodiversité** des causses du Quercy.
- ▶ Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'**aménagement du territoire**.
- ▶ Affirmer et conforter les **marqueurs paysagers** du territoire et son **patrimoine bâti**.



► Patrimoine géologique et géodiversité



Les sols, les roches, les grottes et les paysages racontent l'histoire du territoire. Le Parc agit pour mieux les protéger, renforcer les connaissances scientifiques et les rendre accessibles à tous à travers des animations et des outils pédagogiques.

OBJECTIF

Faire du patrimoine géologique - socle identitaire du Quercy - un bien commun mieux protégé, connu et partagé.

ACTIONS

- Consolidation de la gestion de la Réserve nationale d'intérêt géologique et des géosites (inventaires, conservation, médiation).
- Renforcement des liens avec la recherche et les sciences participatives (observatoires, programmes citoyens).
- Médiation et diffusion des connaissances (expositions, parcours d'interprétation, programmes éducatifs, ressources numériques, réseau des Géoparcs).

► Ressource en eau et milieux aquatiques

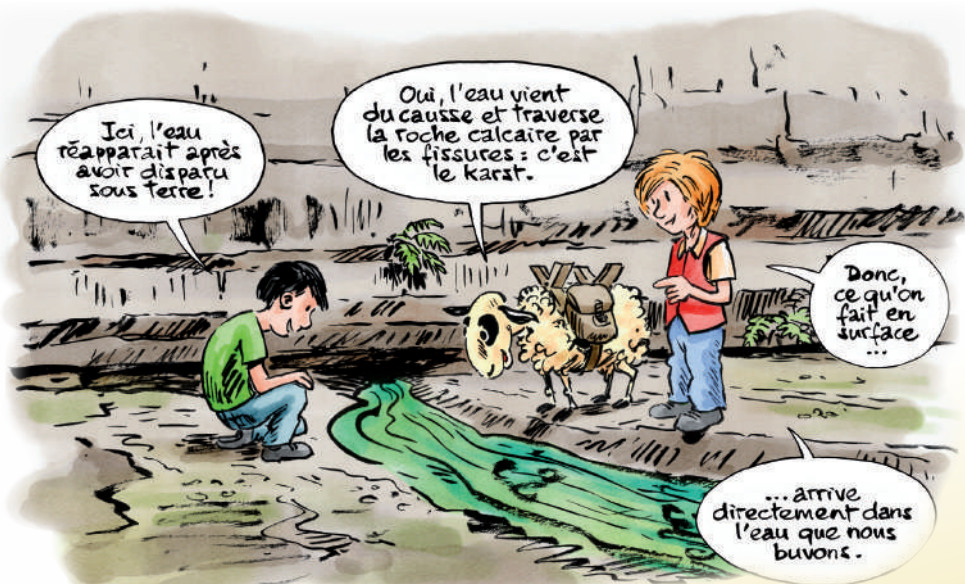
Dans un territoire où l'eau circule surtout sous terre, cette ressource est fragile. Le Parc travaille à mieux comprendre les usages, à préserver la qualité de l'eau et à restaurer les rivières et zones humides.

OBJECTIF

Partager et préserver la ressource en eau (quantité/qualité) et la fonctionnalité des milieux, dans un territoire karstique sensible.

ACTIONS

- Connaissance et coordination des usages (tableau de bord, animation, gestion des risques sécheresse/crue).
- Réduction des pollutions et restauration des cours d'eau, mares, zones humides.
- Sensibilisation aux interactions milieux/activités humaines (agriculture, urbanisme, loisirs).



► Biodiversité et forêts

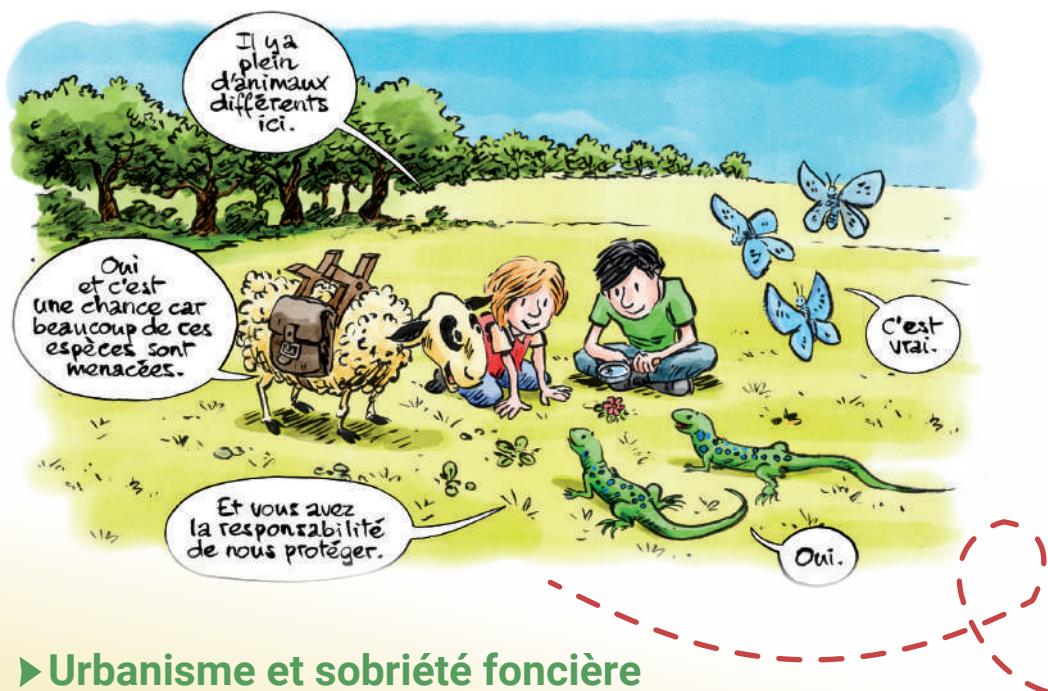
Issue d'une forte diversité de milieux naturels et semi-naturels, façonnés par les interactions entre activités humaines et environnement, la biodiversité des Causses du Quercy constitue un patrimoine exceptionnel. Le Parc en fait un enjeu central, en œuvrant au renforcement de la préservation et de la sensibilisation des acteurs du territoire.

OBJECTIF

Préserver la biodiversité remarquable et ordinaire, restaurer les continuités écologiques et accompagner la multifonctionnalité des forêts.

ACTIONS

- Protection des sites et des espèces (Natura 2000, trames verte, bleue, noire et brune).
- Restauration des milieux dégradés et des corridors écologiques.
- Structuration d'une gouvernance forestière durable (sylvopastoralisme, valorisation du bois, risques et santé des forêts).



► Urbanisme et sobriété foncière

Construire et rénover autrement permet de préserver les paysages et les terres agricoles. Le Parc encourage la rénovation des bourgs, la qualité architecturale et une utilisation plus économe des sols.

OBJECTIF

Planifier et aménager en respectant les ressources, les paysages et la sobriété (ZAN), avec des documents compatibles à la Charte.

ACTIONS

- Armature territoriale et cohérence SCoT/PLU(i).
- Urbanisme de projet : réinvestissement des bourgs, qualité architecturale et paysagère, usage optimisé du foncier.



► Paysages, ciel noir et patrimoine bâti

Les paysages ouverts et le ciel étoilé font partie des marqueurs forts du territoire. Le Parc agit pour préserver ces atouts, en limitant les éclairages inutiles et en valorisant le patrimoine bâti.

OBJECTIF

Affirmer les marqueurs paysagers, préserver le ciel nocturne, connaître et valoriser le patrimoine bâti et archéologique.

ACTIONS

- Préservation et restauration des motifs paysagers, maîtrise de la publicité et harmonisation de la signalétique.
- Reconnaissance du ciel noir (extinction ciblée, sites d'observation, animations).
- Connaissance et restauration du patrimoine bâti (inventaires, formation, matériaux locaux).



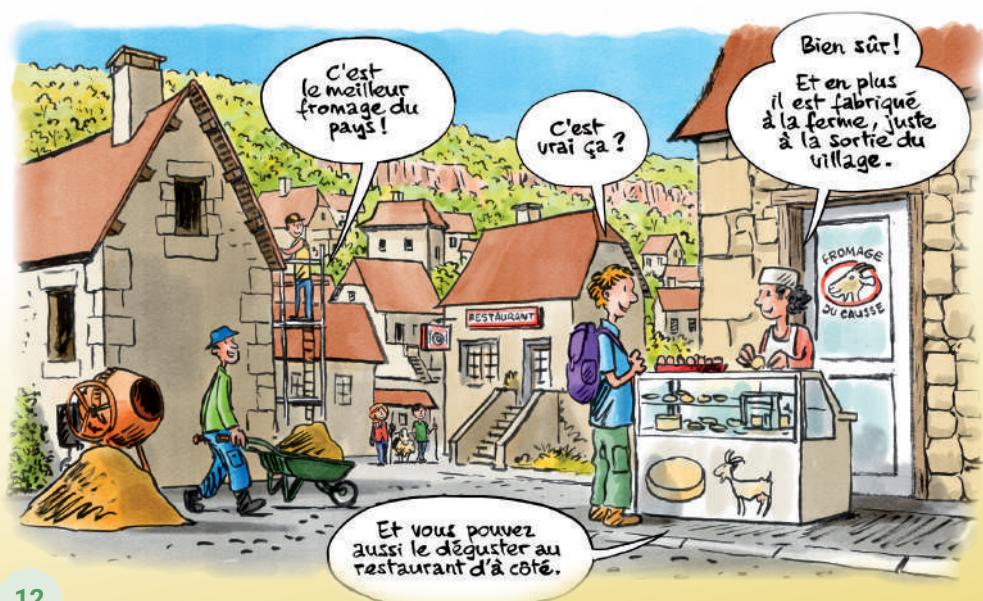
Soutenir une économie locale et responsable

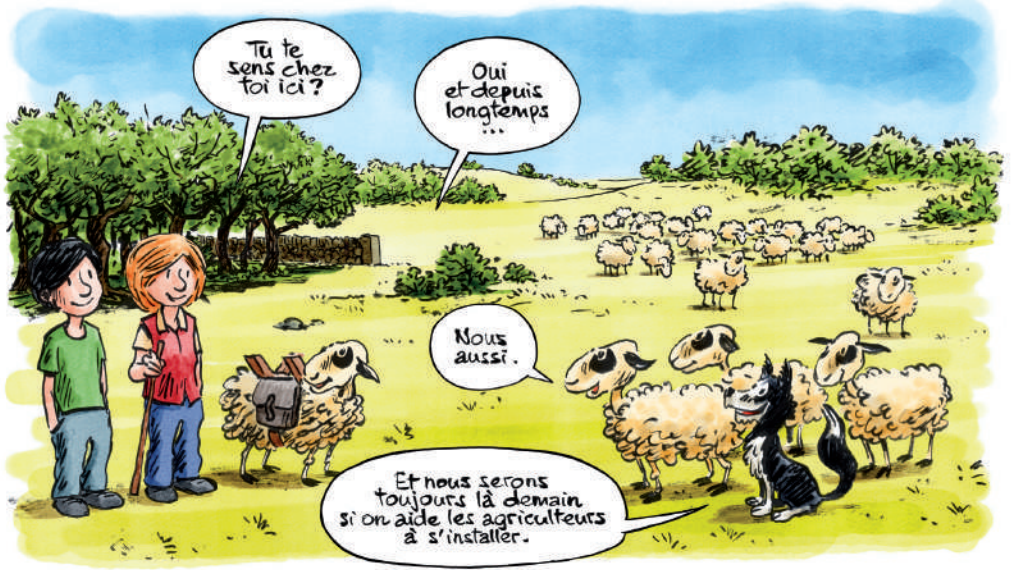
Une économie locale solide est indispensable pour faire vivre le territoire et permettre aux habitants d'y travailler. Cette économie doit toutefois rester compatible avec la préservation des ressources naturelles et des paysages.

Le Parc soutient des activités ancrées dans le territoire, créatrices d'emplois et porteuses de sens, qui contribuent à l'attractivité des Causses du Quercy sans les dénaturer.

5 ORIENTATIONS

- ▶ Soutenir une **agriculture** dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire.
- ▶ Conforter l'**artisanat** en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire.
- ▶ Affirmer le Parc comme un **territoire touristique** engagé dans la sobriété et porteur de sens.
- ▶ Accompagner la maîtrise de l'énergie et le développement des **énergies renouvelables** au service du territoire et en limitant leurs impacts.
- ▶ Soutenir l'**attractivité** du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable.





► Agriculture et alimentation

L'agriculture façonne les paysages et joue un rôle central dans la vie locale. Le Parc accompagne l'installation de nouveaux agriculteurs, les pratiques respectueuses de l'environnement et le développement des circuits courts.

OBJECTIF

Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive, en symbiose avec le territoire.

ACTIONS

- Maintien et renouvellement des activités (installation, foncier, diversification, filières).
- Transitions environnementales (adaptation climatique, pratiques respectueuses, pastoralisme).
- Lien agriculteurs-citoyens et circuits courts (qualité des produits).

► Artisanat et savoir-faire

Les métiers de la pierre, du bois, de la laine ou des métiers d'art sont une richesse locale. Le Parc soutient leur transmission et valorise les entreprises engagées dans des démarches durables.

OBJECTIF

Conforter un tissu artisanal dynamique, basé sur les ressources locales et des pratiques durables.

ACTIONS

- Soutien à l'activité et transmission des savoir-faire.
- Déploiement de la marque Valeurs Parc.
- Structuration des filières territorialisées (pierre, bois, laine, réemploi...).



► Tourisme soutenable et porteur de sens

Le tourisme est une activité importante pour le territoire. L'objectif est de proposer un tourisme respectueux, à taille humaine, qui valorise la nature et le patrimoine tout en bénéficiant aux habitants.



OBJECTIF

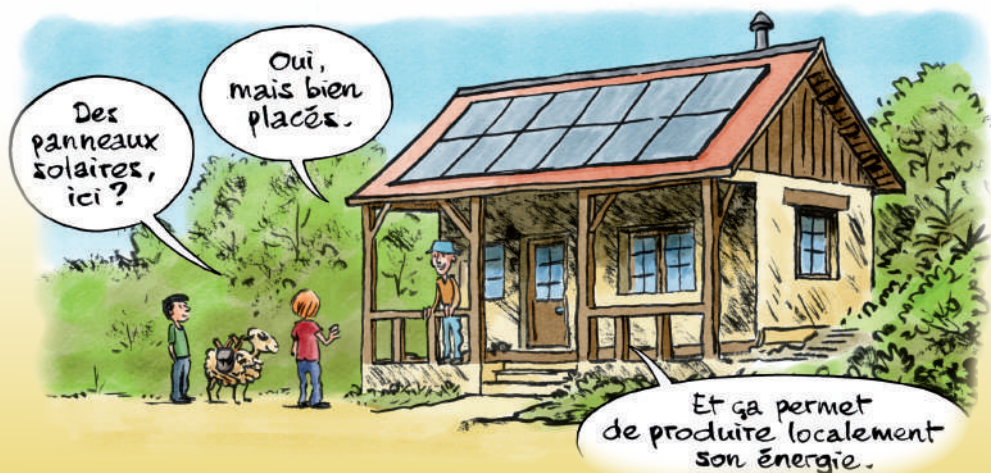
Affirmer une destination singulière, sobre et accessible à tous, fondée sur les patrimoines et la pleine nature.

ACTIONS

- Qualification et diversification de l'offre (médiation, expériences, itinérance douce).
- Observation des comportements et adaptation.
- Stratégie marketing partagée et gouvernance touristique efficiente.

► Énergie et sobriété

Réduire les consommations d'énergie et développer des solutions locales est un enjeu majeur. Le Parc accompagne les projets sobres et bien intégrés dans le paysage.



OBJECTIF

Réduire les consommations, lutter contre la précarité énergétique et encadrer un développement acceptable des énergies renouvelables.

ACTIONS

- Mise en œuvre et évolution du Plan climat volontaire du Parc.
- Accompagnement des projets vers l'efficacité et la sobriété (pratiques, bâtiments, mobilités).
- Production EnR : intégration paysagère, biodiversité, appropriation locale, bénéfices territoriaux.

► Attractivité et nouvelles activités

Le territoire accueille de nouveaux habitants et de nouvelles façons de travailler. Le Parc accompagne ces évolutions pour renforcer l'économie locale et les services.

OBJECTIF

Promouvoir l'image du Parc, mettre en cohérence les stratégies de développement et accompagner les nouveaux métiers et modes de travail.

ACTIONS

- Promotion économique partagée (Parc comme atout commun).
- Transition économique (ESS, économie circulaire, réemploi, mutualisations).
- Nouveaux métiers (numérique/IA, santé, bio-sourcés, énergie-environnement), nouveaux lieux (espaces hybrides comme les tiers-lieux).



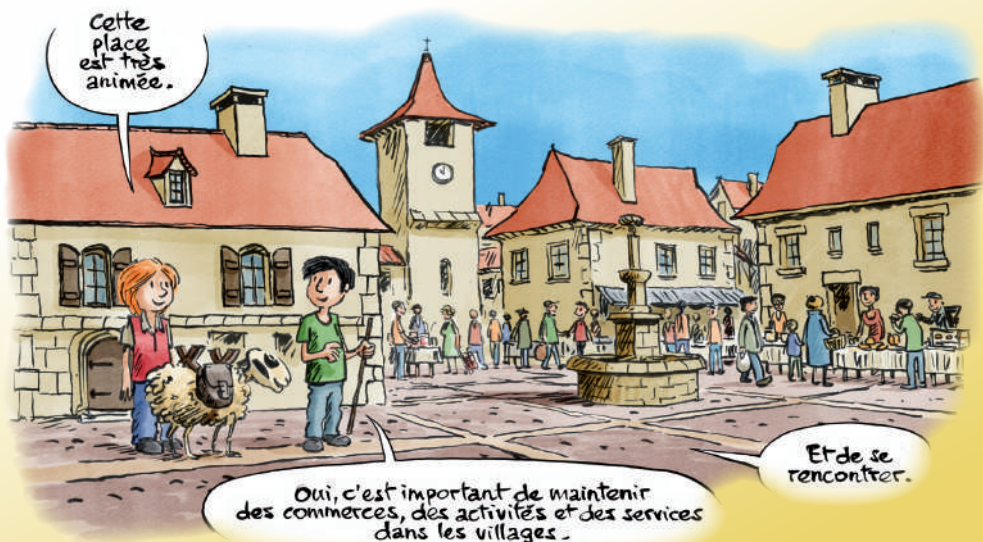
Faire vivre une ruralité ouverte et solidaire

Bien vivre sur le territoire, c'est pouvoir se loger, se déplacer, accéder aux services essentiels et participer à la vie locale. Cette ambition place l'humain au cœur du projet du Parc.

Elle vise à renforcer les solidarités, à mieux répondre aux besoins des habitants et à accompagner les évolutions de la société rurale.

4 ORIENTATIONS

- ▶ Déployer des offres de **services** et de **mobilités** adaptées au territoire et à ses évolutions.
- ▶ Permettre à tous d'**habiter** le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière.
- ▶ Contribuer à la **vie culturelle** tout au long de l'année.
- ▶ Participer au **bien vivre ensemble** et favoriser l'inclusion sociale.



► Services et mobilités

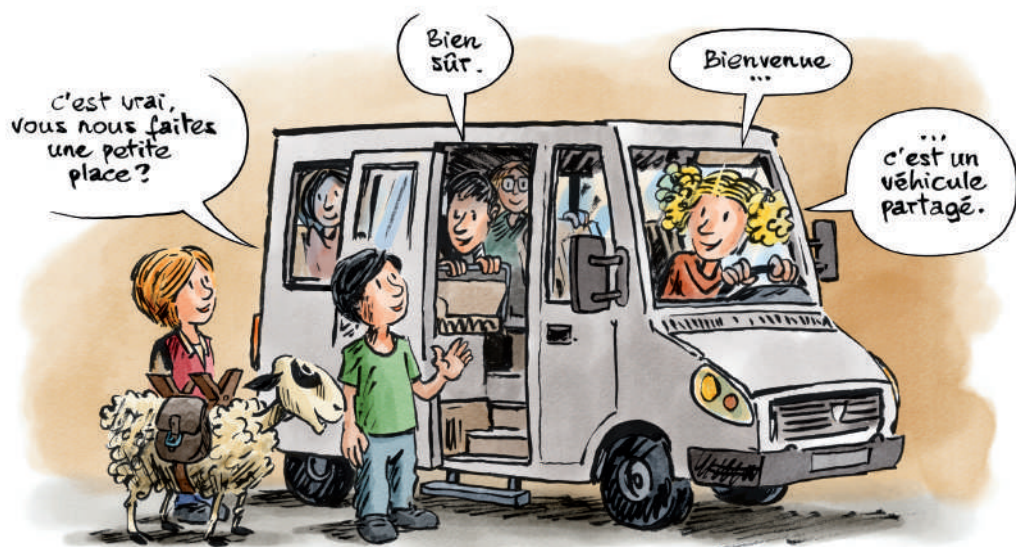
Le Parc soutient des solutions adaptées au milieu rural pour faciliter les déplacements et l'accès aux services de santé, de solidarité et de proximité.

OBJECTIF

Déployer des offres de services et des mobilités décarbonées adaptées à la ruralité, aux besoins et aux évolutions du territoire.

ACTIONS

- Accessibilité et l'information sur les services (santé, solidarité, jeunesse, seniors).
- Nouvelles mobilités (covoiturage, transport à la demande, vélo et liaisons douces).
- Offre de santé et de proximité.



► Habitat et parcours résidentiels

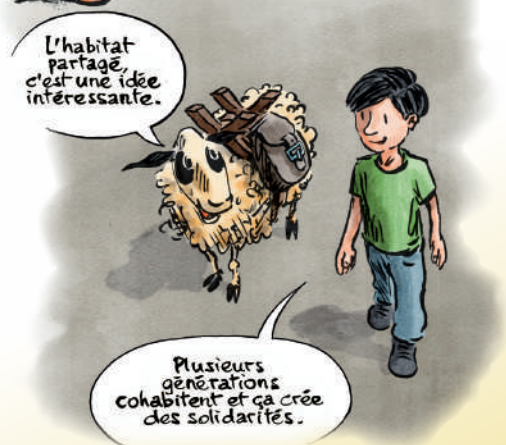
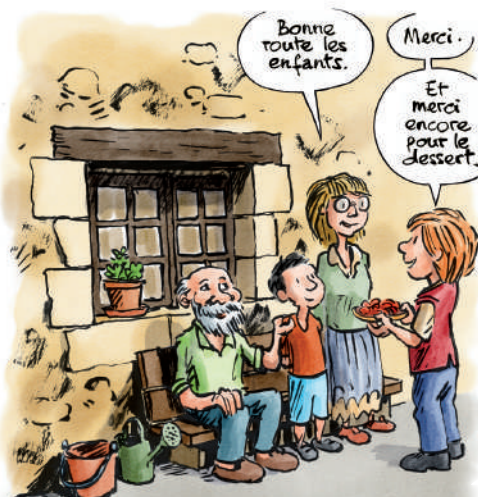
Rénover les logements existants permet d'améliorer le confort, de réduire les dépenses d'énergie et de proposer des solutions adaptées à tous les âges.

OBJECTIF

Améliorer les conditions d'habitat (réhabilitation, confort, performance) et diversifier les offres pour tous les parcours résidentiels.

ACTIONS

- Rénovation du parc existant et lutte contre l'habitat indigne.
- Adaptation de l'offre au vieillissement et aux jeunes actifs (saisonniers, apprentis, internes...).
- Création de lieux et d'espaces communs favorisant le vivre-ensemble.



► Culture et éducation

La culture et l'éducation au territoire renforcent le lien entre les habitants. Le Parc soutient les initiatives culturelles et les actions de sensibilisation.

OBJECTIF

Contribuer à une vie culturelle toute l'année, valoriser le patrimoine immatériel et poursuivre l'éducation à l'environnement.

ACTIONS

- Connaissance et diffusion des pratiques culturelles.
- Transmission de l'héritage occitan et soutien à la création artistique.
- Parcours éducatifs en et hors temps scolaire, animations (Causseries).



► Jeunesse et vie sociale

Le Parc encourage la participation et soutient les initiatives locales.

OBJECTIF

Favoriser le bien vivre ensemble, créer les conditions de participation et d'épanouissement des jeunes sur le territoire.

ACTIONS

- Valorisation des initiatives de la jeunesse.
- Accueil (logement, mobilité, services) et implication des jeunes.
- Animation de la vie associative, des liens intergénérationnels et interculturels.



Carnet de paysage et Plan de Parc

La Charte s'accompagne de deux documents complémentaires :

► **Le Carnet de paysage**, un outil destiné à guider la conception de projets respectueux des paysages et de l'identité locale. Il décrit les unités et structures paysagères du Parc, en identifiant pour chacune d'elles les tendances à l'œuvre, les défis à relever et 32 objectifs de qualité paysagère.



Ces objectifs sont organisés autour de cinq grands axes :

- Préserver la fonctionnalité des structures paysagères emblématiques et la biodiversité associée.
- Encourager une évolution sobre des formes bâties et du patrimoine architectural.
- Garantir des espaces publics au caractère rural, accueillants pour le vivant.
- Favoriser l'adaptation des paysages aux effets du changement climatique.
- Mobiliser et rassembler tous les publics autour des enjeux liés aux paysages.



Vallée de la Dordogne

11



La vallée de la Dordogne matérialise la limite Nord du Parc. Elle traverse le Limousin puis le caucasi, s'imprégnant successivement des caractéristiques de ces deux unités paysagères. Il s'agit de la plus large vallée du Parc. Ses nombreuses fermes ont favorisé le développement de l'agriculture et notamment l'apiculture de rochers. Il s'agit d'une vallée touristique, très reconnue pour son patrimoine bâti. On y retrouve des villages perchés et de nombreux châteaux. La Vallée de la vallée de la Dordogne qui surplombe la vallée est très emblématique.

Objectifs de qualité paysagère à promouvoir en amont paysagère

- Réhabiliter les toitures à 4 pans et les couverts en ardoises, configurations bâties singulières de la vallée (OQP7)
- Améliorer qualitativement les accès et les stationnements des villages possédant le label « Plus beaux villages de France »
- Canevas, Lendras et Autais : arts de répondre aux enjeux de l'équipement touristique sans dénigrer la qualité des paysages (OQP2)
- Anticiper la transition agricole en concertant ses axes avec les adaptations au changement climatique que les rochers (OQP2)



► **Le Plan de Parc** est un document graphique qui met en espace les principes de la Charte.

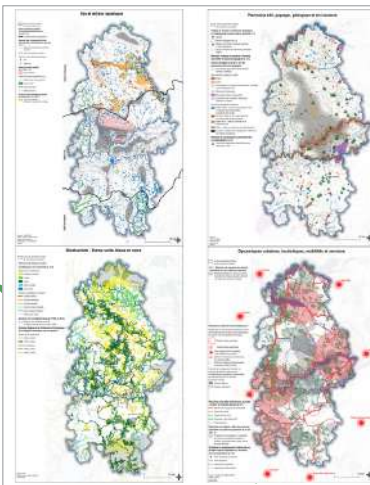
Il représente visuellement les caractéristiques majeures du territoire et décline les orientations et mesures du rapport de Charte en fonction des différents secteurs géographiques.

Il se compose concrètement de deux grandes planches :

- Un plan principal au 1 / 75 000, qui caractérise les différentes zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante. Il met en évidence les secteurs à enjeu, les zones soumises à prescription ainsi que les principales structures paysagères.



- Une série d'encarts thématiques au 1 / 200 000, facilitant la lecture et l'interprétation du plan principal. Cette planche rassemble six cartes thématiques :



- Unités paysagères
- Eau et milieux aquatiques
- Patrimoine bâti, paysager, géologique et ciel nocturne
- Biodiversité : enjeux et protections
- Biodiversité : trames verte, bleue et noire
- Dynamiques urbaines, touristiques, mobilités et services

Comment la Charte est-elle mise en œuvre ?

LA CHARTE EST LE PROJET COMMUN DU TERRITOIRE POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES.

Elle est mise en œuvre par les collectivités membres du Syndicat mixte du Parc : les communes, les intercommunalités, les Départements et la Région.

L'État n'est pas membre du Syndicat mixte. En revanche, c'est lui qui classe le Parc naturel régional par décret du Premier ministre. Ce classement reconnaît la qualité et la valeur du territoire, ainsi que la pertinence de son projet.

En approuvant la Charte, l'État prend également des engagements : il mobilise ses services, veille au respect des réglementations et s'assure que les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire soient cohérentes avec les orientations de la Charte.

La Charte a une valeur juridique : les collectivités et l'État doivent agir, dans le cadre de leurs compétences, en cohérence avec ses orientations, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Comment fonctionne le Syndicat mixte du Parc ?

Le Syndicat mixte pilote et coordonne la Charte. Il met en réseau les acteurs du territoire, accompagne et conseille les collectivités, porte des actions concrètes sur le terrain, expérimente et innove et veille à la cohérence des actions engagées par les collectivités membres.

Son fonctionnement est assuré en grande partie par les contributions financières de ses membres et par une dotation de l'Etat.

Les décisions du Parc sont prises par des élus au sein du Comité syndical et du Bureau. Des commissions thématiques préparent les travaux. Un Conseil scientifique apporte son expertise et un Conseil citoyen permet aux habitants, aux associations et acteurs locaux de participer aux réflexions.



Et vous, quel rôle pouvez-vous jouer ?

La Charte n'est pas qu'un document institutionnel.

Habitants, associations, entrepreneurs, élus : chacun peut contribuer.
Participer à des ateliers, proposer des projets, s'engager localement...
c'est ainsi que les Causses du Quercy resteront
un territoire vivant, solidaire et préservé.



Parc naturel régional – Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy
Les Canavals - Labastide-Murat - 46240 Cœur-de-Causse
05 65 24 20 50 - contact@parc-causses-du-quercy.org
parc-causses-du-quercy.fr/charte2027-2042

